

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2022**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 4 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 50

Date de convocation de la commune de La Hague : 28 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 28 septembre 2022

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEAUMONT Monique, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONNISSANT Marie-Suzanne, CERVANTES Simon, CHARDOT Mélanie, CHARLES Véronique, CRANOIS Louis, DALMONT Hubert, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DESBOIS Noémie, DIGARD Antoine, DUBOST Hubert, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GROF Béatrice, HAMELIN Magali, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LECOSTEY Jean, LEDAUPHIN Nathalie, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Sébastien, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MESNIL Flavie, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, SANSON Fabienne, SANSON Noël, TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre, TRAVERT Laurent.

EXCUSES : ALMIN Corinne, COLLET Christian, COQUOIN Séverine, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, FLAMBART Corinne, FRACHET Nadine, LACOUR Arnaud, LARGERIE Anne, LAVENU Axelle, LAVENU Patrick, LEMONNIER Caroline, LERENDU Patrick, SEBIRE Marine, TESTELIN Sébastien.

PROCURATIONS :

Monsieur CANOVILLE Laurent a donné procuration à monsieur PERROTTE Thomas.

Madame GUILLEMETTE Nathalie a donné procuration à monsieur GASNIER Philippe.

Monsieur LECOSTEY Fabrice a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.

Madame LELONG Nadine a donné procuration à monsieur JOURDAIN Patrick.

Monsieur LUPO Antoine a donné procuration à monsieur LEFRETEUR Emmanuel.

Madame BEDEL Pauline a été élue secrétaire de séance.

Madame MAHIER ouvre la séance à 18h10 et constate que le quorum est atteint.

↳ **Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.

↳ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Madame le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal par 53 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote.

↳ **75DL2022-025 Versement d'une subvention au profit de l'association Channel Art Cotentin**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser à l'association Channel Art Cotentin, une subvention d'un montant de 450 €.
- La dépense sera imputée sur le budget 2022.

↳ **11DL2022-001 Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens Prestation de service Relais Petite Enfance (RPE)**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider et autoriser madame le maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens – Prestation de service Relais Petite Enfance (RPE).

↳ **11DL2022-002 Autorisation de signature de l'avenant à la convention avec la crèche Pim Pam Pomme**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider et autoriser madame le maire à signer l'avenant à la convention entre la commune de La Hague et la crèche « Pim Pam Pomme ».

↵ **712DL2022-005** **Exonération des factures de restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire et remise gracieuse des factures dues**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider l'exonération du repas et / ou remise gracieuse pour les factures liées à la restauration scolaire, périscolaire (mercredi) et extrascolaire (vacances), quand celle-ci émane d'un travailleur social.

↵ **75DL2022-026** **Versement de la subvention complémentaire à Familles Rurales pour la reprise de l'accueil jeunes de Gréville-Hague du 1^{er} au 31 août 2022**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 4 744,81 € liée à la reprise de l'accueil jeune de Gréville-Hague durant le mois d'août 2022.
- Autoriser madame le maire à signer un avenant à la convention jeunesse 2022 en ajoutant la gestion de l'offre d'accueil de Gréville-Hague entre le 1^{er} et 31 août 2022 avec l'attribution d'une subvention supplémentaire.

↵ **75DL2022-027** **Participation financière de la commune en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Préciser en une même délibération, les montants des crédits et subventions alloués, les modalités de calcul des effectifs scolaires et les périodes de dépôts de projet de l'ensemble des participations financières de la commune de La Hague en faveur des projets pédagogiques du premier degré, des coopératives et associations de parents d'élèves.

↵ **32DL2022-006** **Cession d'emprise de la parcelle 477 A 457 Commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux Rectificatif**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser la rectification de la délibération n° 32DL2021-003 pour indiquer que la vente de cette parcelle d'une superficie de 1 380 m² est cédée au prix de 5 €/m² TTC soit une recette de 6 900 € TTC.
- Prendre en charge les frais notariés de l'acte modifié.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **32DL2022-007** **Vente terrain d'assiette résidence « La Foirière marchand » sur la commune déléguée d'Herqueville au profit de SEMINOR : convention de partenariat**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer de la convention de partenariat entre la commune de La Hague et SEMINOR et toutes pièces y afférent.
- Autoriser la cession du terrain d'assiette de la Foirière Marchand à SEMINOR au prix de 111 685 €.

↪ **710DL2022-017** **Indemnité de perte d'exploitation EARL Epine d'Hue pour l'année 2022**

Par 49 voix pour, 3 abstentions et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser une indemnité pour une perte d'exploitation d'un montant de 1 579,20 € au profit de l'EARL l'Epine d'Hue, pour l'année 2022.
- Les crédits sont prévus à l'article 6228 du budget général de la commune.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **75DL2022-028** **Subvention usagers du port d'Omonville-la-Rogue**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser une subvention de 100 € au profit de l'association des usagers du Port d'Omonville-la-Rogue pour l'année 2022.
- Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget général de la commune.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **75DL2022-029** **Subvention Organisme de Sélection Cotentin Avranchin Roussin (OSCAR) ; année 2022**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser une subvention de 4 000 € au profit de l'association OSCAR pour l'année 2022.
- Dire que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget général de la commune.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↵ **75DL2022-030** **Subvention Comice Agricole de La Hague**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Verser une subvention de 2 300 € au profit du Comice Agricole de la Hague pour l'année 2022.
- Dire que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget général de la commune.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↵ **88DL2022-016** **Maison médicale : convention d'installation, de gestion d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre la commune et Manche Numérique**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention ci-jointe avec Manche Numérique pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de télécommunication électronique à très haut débit en fibre optique au sein de la Maison Médicale de Beaumont-Hague ;
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↵ **88DL2022-017** **Résidence Paul GOSSELIN : convention d'installation, de gestion d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre la commune et Manche Numérique**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer la convention avec Manche Numérique pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de télécommunication électronique à très haut débit en fibre optique au sein de la Résidence Paul Gosselin de Beaumont-Hague.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↵ **33DL2022-004** **Bail précaire au profit de l'association Fil et Terre**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Acter le renouvellement du bail au profit de l'association Fil et Terre.
- Consentir le bail à titre gratuit.

↳ **33DL2022-005** **Mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Donner un avis favorable sur le projet de mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↳ **75DL2022-031** **Versement de subventions aux associations du territoire – dispositif coupons loisirs**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2021-2022 :
 - Etoile Sportive Pointe de La Hague : 41, 25 €
 - Gym 2000 : 50,00 €
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↳ **75DL2022-032** **Versement de subventions aux associations du territoire – dispositif sport scolaire**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer aux associations partenaires une subvention pour la participation dans le cadre du dispositif « Sport scolaire » pour la période janvier à juin 2022 :
 - Pôle Nautique Hague : 24 420,00 €
 - Tennis Club de La Hague : 2 360,00 €
 - ASSUN Tennis : 1 034, 00 €
- Attribuer aux associations partenaires une subvention pour la participation dans le cadre du dispositif « Sport scolaire » pour la période septembre à décembre 2022 :
 - Pôle Nautique Hague : 27 324,00 €
 - ASSUN Tennis : 813,00 €
 - Tennis Club de La Hague : 592,00 €
 - Judo Club de La Hague : 592,00 €
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-033** **Versement de subventions aux associations du territoire rallye scolaire**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer aux associations partenaires une subvention pour la participation dans le cadre du dispositif « Rallye découverte – Septembre 2022 » :
 - Pôle Nautique de La Hague (activités sportives et sensibilisation environnement) : 3 560,00 €
 - ASSUN Tennis : 360,00 €
 - Tennis Club de La Hague : 360,00 €
 - Etoile Sportive Pointe Hague : 360,00 €
 - ASSUN Basket : 360,00 €
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-034** **Versement de subvention de projet aux associations du territoire**

Par 54 voix pour, et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, à l'amicale cycliste « Les 3 Jours de Cherbourg », une subvention de projet d'un montant de 2 000,00 € au titre de l'exercice 2022.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-035** **Versement de subventions aux associations du territoire Frais de fonctionnement SNSM - Autorisation**

Par 53 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, à la SNSM Urville-Nacqueville, une subvention pour les frais de fonctionnement d'un montant de 1 235,77 € au titre de l'exercice 2022.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-036** **Subvention aux associations de chasse**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la proposition d'attribution de subvention de la commission développement durable aux 4 associations de chasse suivantes :
 - l'Union : 500 €
 - La Madeleine : 400 €
 - La St Martinaise : 400 €
 - La Gravelette : 400 €
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation suivante G25 Article 833 6574.

↪ **75DL2022-037** **Subvention au Groupe Ornithologique Normand**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder la subvention à hauteur de 3 500 €.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation suivante : G25 Article 833 6574.

↪ **72DL2022-002** **Partage de la taxe d'aménagement avec la Communauté d'Agglomération**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter le principe de reversement de 20 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté d'agglomération.
- Décider que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.
- Autoriser le maire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement.

↪ **712DL2022-006** **Tarifification des Services Publics Locaux – correctifs**

Par 51 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler et remplacer la délibération n° 712DL2022-002 du 29 juin 2022 prise pour le même objet.
- Approuver les modifications appliquées sur la grille des tarifs des services publics locaux.

↪ **73DL2022-002** **Garantie d'emprunt accordée à SEMINOR : opération de réhabilitation Résidence Les Clos Clairs Urville-Nacqueville**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la garantie de prêt à la société anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie (SEMINOR).
- Autoriser madame le maire à signer tout acte à venir concernant cette opération.

↪ **710DL2022-019** **Adjudications 2022**

Par 53 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider les prix planchers des biens proposés à la vente.
- Autoriser la mise en œuvre de la procédure d'adjudication en vue de la vente des biens mobiliers relevant du domaine privé de la commune.

↪ **15DL2022-003** **Protocole d'accord transactionnel Indemnisation droit d'auteur**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler et remplacer la délibération n° 15DL2022-002 en date du 29 juin 2022.
- Autoriser madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la SAS SUCRE SALE.
- Verser la somme de 500 € HT soit 583 € TTC à la SAS SUCRE SALE.

↪ **710DL2022-019** **Demande de remise gracieuse**

Par 49 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à engager le remboursement de la somme de 76,12 € au locataire ayant séjourné du 18 au 20 juin 2022 dans le gîte n° 183 de la commune déléguée de Sainte-Croix-Hague.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **85DL2022-002** **Remise en état d'un logement**
Commune déléguée de Digulleville

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à encaisser la somme de 811,47 € TTC correspondant aux travaux de remise en état du logement sis 32 rue Désert, le Clos Jallot n° 1 sur la commune déléguée de Digulleville.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

↪ **41DL2022-008** **Accord local télétravail**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider l'accord local de télétravail.

↪ **41DL2022-009** **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 55 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↪ **89DL2022-015** **Espace culturel de La Hague – Michel CANOVILLE :**
demande de subvention pour l'achat de deux perches
motorisées pour l'aménagement de la salle de spectacle

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la proposition d'aménagement de la salle de spectacle.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à cet aménagement le cas échéant.
- Autoriser madame le maire à rechercher des subventions au montant le plus élevé possible et à signer les documents relatifs à ces aides le cas échéant.
- Inscrire les dépenses et recettes relatives à cette opération sur les budgets 2022 de la commune de La Hague.

↪ **35DL2022-003** **Lancement d'un appel à projet pour la gestion de la chapelle de Saint-Germain-des-Vaux**

Par 53 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser la publication d'un appel à projet pour la gestion de la Chapelle de Saint-Germain-des-Vaux.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à la gestion de ce lieu, le cas échéant.

↪ **89DL2022-016** **Convention de partenariat tripartite La Brèche – commune de Les Pieux – commune de La Hague pour l'accueil d'un spectacle en création dans le cadre du festival SPRING 2023**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la proposition de partenariat présentée.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à ce partenariat, le cas échéant.
- Inscrire les dépenses et recettes relatives à cette opération sur les budgets 2022 et 2023 de la commune de La Hague.

↪ **88DL2022-018** **Conventions de servitude et de mise à disposition
Renouvellement du réseau électrique
Commune déléguée de Tonneville**

Par 54 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer les conventions de mise à disposition et de servitudes pour la pose d'un poste de transformation électrique et la mise en œuvre de câbles souterrains sur les parcelles cadastrées n° 40, 63, 67 section 600B.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte administratif nécessaire à l'application de cette présente délibération.

Madame MAHIER lève la séance à 20h40.

Le maire.

Manuela MAHIER.